
Véritable moment de réflexion et d'analyse sur ses premiers mois d'expérience de la conduite.



LA FORMATION POST-PERMIS

- ⇒ Les enjeux et le déroulé de la formation
- ⇒ Réduction de la période probatoire

A savoir :

Votre engagement de responsabilité vous permet de réduire votre période probatoire.

Il s'agit d'une démarche volontaire

Formation complémentaire à la formation initiale, la formation Post-permis s'adresse aux titulaires d'un **1er permis de conduire B obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois**.

Une seule journée de formation (7 heures) pour renforcer les compétences acquises par les conducteurs depuis le début de leur apprentissage de la conduite.

La formation est collective (6 à 12 élèves par stage) et permet de favoriser les échanges sur les expériences de conduite entre nouveaux conducteurs.

Objectif :

Renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome pour conduire de manière plus sûre.

Sensibiliser une nouvelle fois les conducteurs aux risques liés à la conduite et de revoir sa façon de conduire, pouvoir l'améliorer et corriger d'éventuelles mauvaises habitudes.

2 thématiques sont mises en avant :

- ◆ Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- ◆ Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

Déroulé de la formation

- ◇ Questionnaire d'auto-évaluation, qui doit permettre à chaque candidat de se connaître en tant que conducteur
- ◇ Des travaux de groupe sur différents thèmes tels que la perception des risques, les situations complexes, la mobilité des jeunes usagers ou encore le choix de la mobilité.

À l'issue de la formation, votre auto-école vous délivre une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis et vous accompagne dans les démarches sur le site ANTS.

Depuis 2019, les titulaires d'un 1er permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficient d'une réduction de leur période probatoire.

La période probatoire d'un conducteur est la période durant laquelle le conducteur ne bénéficie pas de la totalité de ses points, c'est-à-dire 12 points. Durant ce laps de temps, il doit appliquer des limitations de vitesse plus restrictives qu'un conducteur expérimenté et son taux d'alcool autorisé ne doit pas atteindre 0,2 g/l de sang.

Vous n'avez commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire., durant vos premiers mois de conduite;

La période probatoire

Votre engagement de responsabilité est récompensé

Permis de conduire par la voie traditionnelle

6 points à l'obtention du permis → 2 points de plus par an pendant 3 ans
Après la formation complémentaire, elle sera réduite à 2 ans !

Permis de conduire après une formation en conduite accompagnée

6 points à l'obtention du permis → 3 points de plus par an pendant 2 ans
Après la formation complémentaire, elle sera réduite à 1 an et demi!

L'accidentalité est particulièrement élevée est observée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. Effet, près de 25% des accidents de la route ayant entraînés des blessures ou des morts sont commis par des conducteurs novices. Les formations post permis sont l'occasion d'engager auprès des jeunes conducteurs une démarche de réflexion sur leurs comportements et leur perception des risques. Ce type de dispositif a déjà fait ses preuves et de nombreux pays européens l'ont déjà mis en place comme la Finlande, le Luxembourg, la Suisse, l'Autriche, l'Estonie, la Slovaquie...

Le but est d'encourager les conducteurs novices à continuer de se former en vue de rester des conducteurs responsables et vigilants.